



# Bulletin Officiel

N° 4771 Jeudi 15 Janvier 2015

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 2

### AVIS DES SOCIETES

#### ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES ET ORDINAIRES

MODERN LEASING – AGE - 3

BANQUE ZITOUNA – AGO - 3

### PAIEMENT D'ANNUITES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « EMPRUNT SUBORDONNE STB 2011 » 4

### COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE MPBS 4

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES TUNISIE 5

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE – UBCI - 5

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

HANNIBAL LEASE 6

EURO-CYCLES 7-8

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTIJARI LEASING 2015-1 » 9-13

COURBE DES TAUX 14

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 15-16

**COMMUNIQUE DU CMF**

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier<sup>1</sup>, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne<sup>2</sup> et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

**Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice comptable 2014, au plus tard le 20 janvier 2015.**

<b>AVIS DES SOCIETES</b>				
<u>INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS</u>				
SOCIETE.....				
Siège social : .....				
La société .....publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x <sup>ème</sup> trimestre .....				
<u>Indicateurs :</u>				
Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
<u>Commentaires</u>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- bases retenues pour leur élaboration ;</li> <li>- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;</li> <li>- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;</li> <li>- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;</li> <li>- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.</li> </ul>				
<p>Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.</p> <p>La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;</li> <li>- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;</li> <li>- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.</li> </ul> <p>La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;</li> <li>- elle exploite des unités louées auprès de tiers.</li> </ul>				

<sup>1</sup> Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

<sup>2</sup> Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

**AVIS DES SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE

**MODERN LEASING**

Siège Social : IMMEUBLE ASSURANCES SALIM LOT AFH –BC5 CENTRE URBAIN NORD  
1082 TUNIS MAHRAJENE

Messieurs les actionnaires de la société Modern Leasing sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra Mardi le 27 Janvier 2015 à 10h30 au siège social de la Banque de l'Habitat 18 avenue Mohamed V Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du Capital.
- Modification des articles 6, 9,21 et 33 des statuts de la société.
- Pouvoir

---

2014 - AS - 2029

---

**AVIS DES SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE

**BANQUE ZITOUNA**

Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram

Le Conseil d'Administration de Banque Zitouna, réuni le 18 décembre 2014, invite Messieurs les actionnaires à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 22 janvier 2015 à 11 heures, au siège de la Banque à Tunis, 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Fin du mandat d'administrateurs
- Nomination de nouveaux administrateurs
- Nomination d'un administrateur indépendant
- Distribution des jetons de présence
- Pouvoirs

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de Banque Zitouna durant le délai légal.

---

2014 - AS - 2030

**AVIS DES SOCIETES**

PAIEMENT D'ANNUITES

**EMPRUNT OBLIGATAIRE « Emprunt Subordonné STB 2011 »**

La Société Tunisienne de Banque porte à la connaissance des souscripteurs à l'emprunt obligataire «Emprunt Subordonné STB 2011» que la troisième annuité (en capital et en intérêts) pour les catégories A et B, aux taux respectifs de 6,1% et TMM+1,3%, relative à l'échéance **du 27 janvier 2015**, seront effectués **à partir du mardi 27 janvier 2015**, auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs de compte par le biais de TUNISIE CLEARING comme suit :

**STB SUB 2011 catégorie A :**

Principal par obligation :	14,290	DT
Intérêt brut par obligation :	4,357	DT
Total brut par obligation :	18,647	DT

**STB SUB 2011 catégorie B :**

Principal par obligation :	10,000	DT
Intérêt brut par obligation :	4,899	DT
Total brut par obligation :	14,899	DT

2014 - AS - 2034

**AVIS DES SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Société MPBS**

Siège social : Route de Gabès km 1.5- 3003 – Sfax- Tunisie

**Non Renouvellement du Contrat de Liquidité**

Les initiateurs du contrat de liquidité des actions MPBS et l'intermédiaire en bourse TUNISIE VALEURS informent le public que le contrat est arrivé à échéance le 08/01/2015.

Il est rappelé que le contrat de liquidité de la société MPBS est rentré en vigueur le 08/01/2014, Il était composé de 166 670 actions et de 1 million de dinars de liquidité.

A la date de clôture du contrat, soit le 08/01/2015, ce contrat est composé de 104 670 actions et de 1 million cent quarante neuf mille dinars.

Ledit contrat ne sera pas renouveler.

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2014 - AS - 2032

**AVIS DES SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Société d'Articles Hygiéniques Tunisie**

Siège social : 5 Rue 8610, Zone industrielle La Charguia 1 - Tunis

**Non Renouvellement du Contrat de Liquidité**

Les initiateurs du contrat de liquidité des actions S A H et l'intermédiaire en bourse MAC SA informent le public que le contrat est arrivé à échéance le 08/01/2015.

Il est rappelé que le contrat de liquidité de la société S A H est rentré en vigueur le 08/01/2014, Il était composé de 320 856 actions S A H et de 7 000 000 dinars de liquidité.

A la date de clôture du contrat, soit le 08/01/2015, ce contrat est composé de 591 711 actions SAH, 3 actions SAH DA2014, 18 actions SAH DA2014/2 et de 3 662 094,661 dinars de liquidité.

Ledit contrat ne sera pas renouveler.

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2014 - AS - 2033

**AVIS DES SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-**

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté - Tunis

Lors de sa réunion du lundi 29 décembre 2014, le Conseil d'Administration de l'UBCI a arrêté les comptes relatifs à l'exercice 2013.

Il a par ailleurs été décidé de tenir l'Assemblée Générale des Actionnaires le jeudi 5 février 2015.

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2014 - AS - 2026

## AVIS DES SOCIETES

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

## HANNIBAL LEASE

**Siège Social** : Rue du Lac Malaren Les Berges du Lac -Tunis -

La Société Hannibal Lease, publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2014.

(en milliers de Dinars)

INDICATEURS	4ème Trimestre		Variation	Exercice		Variation
	2014**	2013*		2014**	2013*	
Agriculture	8 813	6 669	32,2%	39 282	24 463	60,6%
BTP	8 582	10 977	-21,8%	34 469	37 293	-7,6%
Industrie	11 062	8 718	26,9%	42 148	33 801	24,7%
Tourisme	8 177	7 245	12,9%	38 627	28 833	34,0%
Services	11 267	9 892	13,9%	41 523	37 419	11,0%
Commerce	16 919	16 401	3,2%	78 307	61 171	28,0%
Transport	7 634	5 398	41,4%	31 986	21 322	50,0%
<b>Montant des Approbations</b>	<b>72 455</b>	<b>65 300</b>	<b>11,0%</b>	<b>306 343</b>	<b>244 302</b>	<b>25,4%</b>
Agriculture	7 800	4 784	63,0%	30 715	18 005	70,6%
BTP	5 424	9 551	-43,2%	25 421	26 295	-3,3%
Industrie	11 266	7 121	58,2%	33 155	22 579	46,8%
Tourisme	7 040	6 023	16,9%	32 855	24 552	33,8%
Services	7 415	6 791	9,2%	32 570	27 014	20,6%
Commerce	13 706	15 981	-14,2%	58 999	48 090	22,7%
Transport	4 594	3 665	25,3%	20 427	15 383	32,8%
<b>Montant des Mises en Force</b>	<b>57 245</b>	<b>53 916</b>	<b>6,2%</b>	<b>234 143</b>	<b>181 918</b>	<b>28,7%</b>
<b>Encours Financiers</b>	-	-	-	<b>353 636</b>	<b>298 985</b>	<b>18,3%</b>
<b>Total des Engagements</b>	-	-	-	<b>392 912</b>	<b>332 659</b>	<b>18,1%</b>
<b>Total des Engagements Classées</b>	-	-	-	<b>25 377</b>	<b>25 264</b>	<b>0,4%</b>
<b>Taux de créances classées</b>	-	-	-	<b>6,46%</b>	<b>7,59%</b>	-
<b>Revenus Bruts de Leasing</b>	8 962	6 778	32,2%	32 182	26 497	21,5%
<b>Revenus Nets de Leasing</b>	8 937	6 492	37,7%	32 014	26 048	22,9%
<b>Produits Nets de Leasing</b>	3 990	3 081	29,5%	13 226	11 352	16,5%
<b>Total Charges d'exploitation</b>	1 874	1 404	33,5%	7 170	6 127	17,0%
<b>Structure des Ressources</b>	-	-	-	<b>284 443</b>	<b>237 763</b>	<b>19,6%</b>
Emprunts Obligataires	-	-	-	100 080	68 000	47,2%
Autres Emprunts	-	-	-	184 363	169 763	8,6%
<b>Trésorerie Nette</b>	-	-	-	<b>(322)</b>	<b>4 847</b>	<b>-106,6%</b>
<b>Capitaux Propres</b>	-	-	-	<b>43 301</b>	<b>43 303</b>	<b>0,0%</b>

(\*) Chiffres définitifs et audités

(\*\*) Chiffres non audités

Mises en force : contrats dont la facturation des loyers a démarré

Approbations : Contrats de leasing approuvés

Total des engagements : Encours financiers des contrats leasing + impayés + contrats en attente de Mise en Force

Revenus Bruts de Leasing : loyers du leasing (contrats conclus avant le 01-01-2008) + Intérêts intercalaires+ Intérêts sur créances de leasing (contrats conclus après le 01-01-2008) +autres produits d'exploitation

Revenus Nets de Leasing : Intérêts sur créances de leasing+autres produits d'exploitation

Produits Nets de Leasing : Revenus nets de leasing+Autres produits d'exploitation+ Produits des placements - Charges Financières

Charges d'exploitation : Charges de personnel + Dotations aux amortissements + Autres charges d'exploitation

Les Capitaux Propres sont déterminés compte non tenu du résultat de la période

#### **Faits Saillants :**

Les Mises en Force réalisées au cours de l'exercice 2014 ont connu une augmentation de 28,7% comparée à l'exercice 2013.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 17%.

Le Taux de créances classées a connu une amélioration pour passer de 7,59% à 6,46%.

Les Produits nets de leasing ont connu une augmentation de 16,5%.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****SOCIETE EURO-CYCLES**

Siège social : Z.I KALAA KEBIRA 4060 HAMMAM SOUSSE

La Société EURO-CYCLES publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4ème trimestre 2014.

	LIBELLE	UNITES	Performances du 4 <sup>ème</sup> Trimestre		Cumul Période du 01/01 au 31/12		Variation		2013
			2014	2013	2014	2013	En valeur	EN %	
1	<b>CHIFFRE D'AFFAIRE</b>	Milliers de Dinars	10 497	9 622	64 132	50 358	13 774	27%	50 358
	Chiffre d'affaire Export	Milliers de Dinars	10 497	9 622	64 132	50 358	13 774	27%	50 358
2	<b>VOLUME DE PRODUCTION</b>	VELOS	69 671	68 140	457 082	381 544	75 538	20%	381 544
3	<b>INVESTISSEMENT</b>	Milliers de Dinars	585	20	1 938	62	1 876	3026%	62
	Investissement corporels et incorporels	Milliers de Dinars	585	20	1 938	62	1 876	3026%	62
	Investissement financiers	Milliers de Dinars							
4	<b>STRUCTURE D'ENDETTEMENT</b>	Milliers de Dinars			6 325	8 950	-2 625	-29%	8 950
	Endettement à long et moyen terme	Milliers de Dinars			447	692	-245	-35%	692
	Échéances à court terme	Milliers de Dinars			255	251	4	2%	251
	Crédit de Gestion	Milliers de Dinars			5 623	8 007	-2 384	-30%	8 007

- Suite -

Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs ci-dessus sont: la comptabilité générale et la comptabilité matière.  
Ces informations restent quand même provisoires.

**Commentaires :**

\* La société EURO-CYCLES a réalisé au 31 Décembre 2014 un chiffre d'affaire de 64 131 849 TND, soit une augmentation de 27% par rapport au 31/12/ 2013.

\* La production au 31 Décembre 2014 a augmenté de 20% par rapport à la même période de 2013.

\* Les investissements au 31 Décembre 2014 ont été de l'ordre de 1 937 721 TND, ces investissements correspondent à la construction de nouvelle usine et l'extension du bâtiment.

\* Les engagements bancaires de la Société EURO-CYCLES se sont élevés à 6 325 010 TND au 31/12/2014, soit une baisse de 29% par rapport au 31/12/2013.

Cette baisse est due à l'optimisation des crédits clients qui améliore la capacité d'autofinancement

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2015 ainsi que des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

## Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2015-1»

### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **27 mai 2014** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **17 décembre 2014** a décidé d'émettre un emprunt obligataire et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2015-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,60% ;
- Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,80% ;
- Catégorie C : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,30%.

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

#### Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

#### Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **29 janvier 2015** et clôturées au plus tard le **22 avril 2015**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 avril 2015**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 avril 2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **29 avril 2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 29 janvier 2015 auprès de Attijari Leasing, sise à Rue du Lac d'Annecy -1053 les Berges du lac.

### **But de l'émission**

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2015 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 255 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2015 est de 60 millions de dinars.

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2015-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par un intermédiaire en bourse agréé mandaté par Attijari Leasing ou par la société émettrice elle-même (un avis dans ce sens sera publié par Attijari Leasing au Bulletin Officiel du CMF).

### **Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 avril 2015**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **22 avril 2015** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

### **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### **Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,60% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,80% brut par an ;
- ✓ Catégorie C : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,30% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

7,60% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

- Suite -

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

7,80% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie C d'une durée de 5 ans :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois **d'avril** de l'année N-1 au mois de **mars** de l'année N.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux Catégories A et C et à la troisième année pour la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22 avril 2020** pour les deux Catégories A et C et le **22 avril 2022** pour la Catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 avril** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **22 avril 2016**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **22 avril 2016** pour les catégories A et C et le **22 avril 2018** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,60 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,80% l'an pour le présent emprunt

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de décembre 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,8242%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,1242%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,30% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour les deux Catégories A et C.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- Suite -

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «Attijari Leasing 2015-1» est comme suit:

- ✓ 3 années pour les deux Catégories A et C.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de la société :**

Le 07 février 2014, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 14 mars 2014, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt subordonné objet de la présente Note d'Opération en date du **06 janvier 2015**.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente Note d'Opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Leasing.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2015-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par un intermédiaire en bourse qui sera désigné par Attijari Leasing ou par la société émettrice elle même (un avis dans ce sens sera publié par Attijari Leasing dans le Bulletin Officiel du CMF).

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

**Marché des titres**

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger un intermédiaire en Bourse de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt

- Suite -

«Attijari Leasing 2015-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2015-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 13/01/2015 sous le numéro 15-0887, du document de référence « Attijar Leasing 2014 » enregistré par le CMF en date du 19/09/2014 sous le n°14-006 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2015 ainsi que des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)

Les indicateurs d'activité de Attijari Leasing relatifs au quatrième trimestre 2014 ainsi qu'au premier trimestre 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

## A V I S

## COURBE DES TAUX DU 15 JANVIER 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,948%		
TN0008002933	BTCT 52 SEMAINES 27/01/2015		4,953%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,959%	1 004,490
TN0008002941	BTCT 52 SEMAINES 24/02/2015		4,965%	
TN0008002958	BTCT 52 SEMAINES 24/03/2015		4,978%	
TN0008002974	BTCT 52 SEMAINES 21/04/2015		4,990%	
TN0008003006	BTCT 52 SEMAINES 01/09/2015		5,050%	
TN0008003022	BTCT 52 SEMAINES 29/09/2015		5,063%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,069%	999,936
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		5,075%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		5,088%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		5,101%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016	5,116%		
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,174%	1 002,953
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,451%	911,801
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,531%	995,183
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,803%	1 022,919
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	6,046%		980,056
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,140%	979,693
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,161%	791,822
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,193%	977,948
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,311%	967,677
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,397%		958,265
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,463%	1 027,445
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,473%	950,045
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,543%		962,860

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL			
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	153,265	153,293		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,527	13,529		
3	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	99,893	99,887		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
4	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,394	1,394		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
5	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	37,468	37,474		
6	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	50,958	50,967		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
7	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	162,786	163,641		
8	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	575,865	577,414		
9	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	113,034	113,555		
10	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	124,624	125,053		
11	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	120,379	120,659		
12	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	111,903	112,129		
13	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	94,783	95,252		
14	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	131,180	130,982		
15	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	91,267	91,446		
16	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	102,054	102,019		
17	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	100,282	101,052		
18	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	100,878	101,525		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
19	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 441,610	1 440,405		
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 384,060	2 379,684		
21	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	108,784	110,000		
22	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	104,656	104,090		
23	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	131,144	130,776		
24	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 207,035	1 208,792	1 217,582		
25	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	133,707	132,008		
26	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	16,318	16,151		
27	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 159,450	5 128,297		
28	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 013,575	4 984,117		
29	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,319	2,319		
30	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,020	2,020		
31	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,111	1,104		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
32	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,488	108,647	108,672
33	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	103,995	104,125	104,142
34	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	106,020	106,168	106,187
35	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,733	102,879	102,891
36	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,916	104,079	104,105
37	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,837	106,944	106,961
38	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,303	104,474	104,498
39	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	102,996	103,130	103,150
40	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	103,089	103,204	103,222
41	MILLENM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,095	105,228	105,247
42	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,119	102,246	102,265
43	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,165	104,320	104,341
44	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	104,217	104,360	104,383
45	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,676	106,837	106,858
46	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,639	105,783	105,806
47	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,337	103,468	103,488
48	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,629	102,767	102,788
49	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,702	104,847	104,869
50	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,786	102,936	102,959
51	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,707	103,848	103,869
52	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,892	105,032	105,055
53	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,652	102,805	102,828
54	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,615	103,767	103,790
55	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,957	105,081	105,101
56	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,377	102,512	102,533

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
57	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,527	10,541	10,543
58	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,823	102,936	102,954
59	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	104,004	104,161	104,185
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
60	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,462	101,542	101,624
SICAV MIXTES								
61	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,830	64,945	65,083
62	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	148,724	147,755	148,237
63	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 489,820	1 479,585	1 486,586
64	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	113,033	112,767	113,102
65	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	112,063	111,469	111,986
66	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	85,430	84,816	85,476
67	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	17,176	17,218	17,234
68	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	272,658	272,611	273,264
69	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	32,349	31,643	31,872
70	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 419,706	2 390,865	2 402,436
71	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	78,209	76,906	77,317
72	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	57,858	57,617	57,767
73	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	100,944	99,372	99,722
74	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	110,547	107,938	108,587
75	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	97,573	94,618	95,206
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
76	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,421	11,400	11,415
77	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	12,387	12,379	12,408
78	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	15,946	15,860	15,926
79	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	14,845	14,767	14,877
80	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	13,041	12,962	13,037
81	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	11,559	11,475	11,518
82	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,671	10,645	10,655
83	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,723	10,729	10,731
84	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	127,420	126,746	127,622
85	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	124,932	124,399	124,966
86	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	11,080	10,802	10,870
87	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	109,024	106,605	107,373
88	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	20,475	20,304	20,376
89	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	76,592	73,613	73,547
90	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	79,825	76,584	76,565
91	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	98,109	97,577	97,788
92	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	86,054	85,368	85,835
93	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	98,010	97,059	97,610
94	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	104,629	104,403	104,573
95	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,319	9,106	9,147
96	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	7,293	7,086	7,084
97	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	103,774	104,391
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
98	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	103,033	102,656	103,649
99	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	99,614	98,721	99,422
100	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	140,321	141,033	139,799
101	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,578	10,613	10,375
102	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	122,856	124,085	121,670
103	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	121,140	121,804	121,199
104	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	104,666	104,700	104,765
105	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	104,777	104,846	104,509
106	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	177,008	176,735	176,793
107	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	163,377	163,197	163,480
108	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	144,094	144,180	144,223
109	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	11 661,396	11 683,250
110	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	18,339	18,102
111	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	134,215	133,552
112	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	104,666	103,413
113	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En dissolution	En dissolution
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	117,445	115,866	115,987
115	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 808,478	8 778,793
116	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	9,085	9,098	8,925
117	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	98,851	98,512
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
118	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,892	8,888	9,739
119	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	98,950	97,861

\* En dissolution pour expiration de la durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF  
 Mr. Salah Essayel